

Avis d'Appel d'Offres International

(Pays membres de la BID)

DAOI-PM N° 002/UEPD/2021

1. Objet :

L'Etat Mauritanien a obtenu, de la Banque Islamique de Développement, un prêt (MAU0147) pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable des villes e l'est Mauritanien à partir de la nappe de Dhar. Une partie des sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution des travaux objets du présent Appel d'Offres.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un appel d'offres international limité aux Pays Membres de la BID AOI/PM pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable de localités rurales de l'axe sud.

2. Consistances des travaux et prestations

Les travaux et prestations à la charge de l'Entrepreneur comprennent :

- ✓ La réalisation et équipements d'un forage
- ✓ La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'environ 40 km de conduites des diamètres allant de DE 63 à DE 200 en PEHD PN10,
- ✓ La fourniture, le transport et le montage des équipements du réseau (vannes de sectionnement, compteurs, ventouses, vidanges ...),
- ✓ L'exécution de 2 châteaux d'eau en béton armé de capacité de 100,
- ✓ L'exécution des ouvrages de génie civil,
- ✓ La réalisation de 500 branchements,
- ✓ La fourniture, le transport et la pose des équipements électromécaniques, hydromécaniques et électriques des stations de pompage.

3. Procédure de passation :

La procédure d'appel d'offres sera [*l'Appel d'Offres International (AOI) ou Appel d'Offres International réservé aux Pays Membres de la BIsD (AOI/PM)*] tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Septembre 2018, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

4. Retrait du Dossier d'Appel d'Offre DAO

a. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **du Coordinateur National du projet**, Tél. +222 2649 1939 mommsnde@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de [09H A 16H] :

Unité d'Exécution du projet Dhar

0087, Zone château d'eau Ksar -Nouakchott – Mauritanie - Tél. +222 2590 0064

b. Prix d'acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'offres en *français* peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Onze mille Ouguiyas (11 000 MRU) ou trois cent dollars (300 USD)** payable par chèque bancaire certifié au

v

↙

profit de Unité d'Exécution du Projet Dhar, ou par virement dans le compte suivant : **BPM compte N° 929-210240-2000063-1** ouvert au nom d'**AEP DHAR –VENTE DAO**.

Le dossier d'appel d'offres sera remis au représentant du soumissionnaire ou adressé par *voies électronique et postale sur sa demande*.

Le DAO peut être retiré à partir du 01/04/2021 et jusqu'à la date de visite des lieux, contre présentation du justificatif du règlement de son prix.

5. Visite des lieux

Une visite des lieux groupée sera organisée par l'UGP DHAR une seule fois, le **26/04/2021**. Cette visite est obligatoire pour l'ensemble des candidats à la soumission au présent DAO. L'attestation de cette visite qui sera remise à chaque participant doit être déposée dans l'offre technique du soumissionnaire.

6. Garantie de l'offre

Chaque offre doit comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million deux cent mille ouguiyas (**1.200.000 MRU**), cette caution doit être établie conformément au modèle donné dans le modèle de soumission et délivrée par une banque agréée et installée en Mauritanie. La validité de cette caution est de 148 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7. Critères de qualification

Pour être qualifié dans le cadre présent appel d'offres, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de qualifications requises dans la Section III du DAO, qui se rapportent sur les aspects suivants :

- Éligibilité : Conformément aux exigences du Critère N° 2.1
- Antécédents de non-exécution de marchés : Conformément aux exigences du Critère N° 2.2
- Situation financière : Conformément aux exigences du Critère N° 2.3
- Expérience : Conformément aux exigences du Critère N° 2.4
- Personnel : Conformément aux exigences du Critère N° 2.5
- Matériel : Conformément aux exigences du Critère N° 2.6

8. Remise des offres

Les offres des soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions du DAO. Leur validité est de 120 jours à compter de la date limite de leur remise à 20/05/2021.

Elles devront parvenir, sous plis fermés, au plus tard le **20 / 05 / 2021**, à **12 heures 00** minutes GMT à l'adresse :

**Commission des Marchés du Département de l'Hydraulique et de l'Assainissement
253, ZERE – Tavrigh – Zeina - Nouakchatt – Mauritanie**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres techniques et financières de tous les soumissionnaires, en présence de leurs représentants, est prévue le **20 / 05 / 2021**, à 12 heures 30 minutes GMT.

Le Ministère de l'Hydraulique et de se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offre, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans encourir une responsabilité vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenue d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

Le Secrétaire Général
MADY TALEB

